ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

29.06.2018

Document d'information périodique

Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.

Allianz Global Investors

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine *Devise de comptabilité de l'OPC : EUR*	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier	1 932 650 231,96
b) Avoirs bancaires	556 581 748,40
c) Autres actifs détenus par l'OPC	269 973 636,63
d) Total des actifs détenus par l'OPC *(lignes a+b+c)*	**2 759 205 616,99**
e) Passif	-50 934 398,96
f) Valeur nette d'inventaire *(lignes d+e = actif net* OPC*)*	**2 708 271 218,03**

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	*Devise parts ou actions*	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART R C1 / FR0011387299	150 580,664	*EUR*	995,7
PART I D2 / FR0010914572	154 235,581	*EUR*	10 544,53
PART M / FR0013285038	793 785,258	*EUR*	99,59
PART W / FR0013309218	85 548,042	*EUR*	9 970,24

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	70,83	69,52
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	10,49	10,30

Répartition des actifs par devise

	Montant *En devise de comptabilité de l'OPC*	Pourcentage	
Devises ***(10 principales devises)***	*EUR*	**Actif net**	**Total des actifs**
EUR	1 918 305 477,63	70,83	69,52
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
Total	**1 918 305 477,63**	**70,83**	**69,52**

Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

	Pourcentage	
Pays ***(10 principaux pays)***	**Actif net**	**Total des actifs**
Etats-Unis d'Amérique	15,31	15,03
France	14,97	14,69
Royaume-Uni	9,98	9,79
Allemagne	7,63	7,49
Luxembourg	6,13	6,02
Pays-Bas	4,41	4,33
Espagne	3,40	3,33
Belgique	2,59	2,54
Italie	2,08	2,04
Suède	1,66	1,63
Autres pays	2,67	2,63
Total	**70,83**	**69,52**

Répartition des actifs par secteur économique

	Pourcentage	
Secteur économique ***(10 principaux secteurs)***	**Actif net**	**Total des actifs**
Banques	31,44	30,90
Activites financieres specialisees	6,66	6,53
Services d investissements	4,97	4,88
Detaillants et grossistes Alimentation	3,20	3,14
Chimie de specialite	2,72	2,67
Agriculture et peche	2,29	2,25
Services de transport	2,21	2,17
Distributeurs Bricolage	1,85	1,81
Equipements electroniques	1,81	1,78
Services de support	1,66	1,63
Autres secteurs	12,02	11,76
Total	**70,83**	**69,52**

Ventilation des autres actifs par nature

	Pourcentage	
Nature d'actifs	**Actif net**	**Total des actifs**
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	**9,96**	**9,78**
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	9,96	9,78
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	**0,53**	**0,52**
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	0,53	0,52
TOTAL	**10,49**	**10,30**

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
Devise de comptabilité de l'OPC : *EUR*	**Acquisitions**	**Cessions / Remboursements**
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	4 780 688 377,51	4 734 373 093,37
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	103 551 865,75	90 637 399,00
Total sur la période	**4 884 240 243,26**	**4 825 010 492,37**

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.